



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'exploitation minière (AEX) pour un titre minier - Crique Changement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

UNION MINIERE GUYANE (UMG)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRANDELERO Joiviani

RCS / SIRET

8 9 0 | 2 9 9 | 4 4 9 | 0 0 0 | 1 1

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau.
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'un gisement aurifère

4.2 Objectifs du projet

AEX : Exploitation en vue de l'extraction d'or libre en rapport avec un gisement aurifère d'une surface de 5,1 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'AEX sollicité recouvre en partie deux anciennes AEX (AEX n°27/1999 et AEX n°01/2011). Ces deux tirs miniers n'ont pas fait l'objet de travaux de réhabilitation complet. Les anciens canaux de dérivation existent toujours et continuent à canaliser tout ou partie des eaux de la crique.

Les travaux d'exploitation programmés consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation qui induira un déboisement de la zone d'activité.

La crique principale fera l'objet d'une dérivation. Les canaux de dérivation auront une longueur cumulée de 1030 m. Trois sections de canaux de dérivation (170m/70m/790m) seront creusés pour relier les anciens canaux de dérivation laissés actifs. Une chaîne de bassins de décantation sera aménagée en s'appuyant sur les anciens bassins en eau toujours existant.

La base vie ne sera pas construite dans les limites de l'AEX. Elle sera construite sur un terrain privé situé aux abords de la route de Coralie.

Au total, il est prévu un déboisement global d'environ 7,55 ha.

Le plan de pénétration prendra en considération l'acheminement des engins lourds par voie terrestre à partir de la route de Coralie qui est reliée à la RN2. La société établira sa base vie sur un terrain privé détenu par la Présidente de la société.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le développement du projet se fera en deux phases de travaux qui englobera 21 chantiers d'exploitation.

Le procédé utilisé fera intervenir des pelles excavatrices montées sur chenilles, un système de récupération gravimétrique couplé à une grille de calibrage et une motopompe.

L'équipe de travail sera composée d'environ 8 personnes.

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

La société UMG SASU prendra en charge la réhabilitation de l'ensemble des zones impactées se trouvant sous l'emprise de l'AEX, la surface réhabilitée sera donc de 11,64 ha.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les limites de l'AEX correspondront à un polygone de forme libre.	24,6 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Changement
Commune de ROURA

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de ROURA

Les coordonnées géographiques du projet sont indiquées sur le plan de localisation figurant en annexe n°3.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone 3 du SDOM
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Roura
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se trouve dans le Parc Naturel Régional de Guyane (Secteur Cayenne)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au début de chacune des deux phases de travaux, un prélèvement d'environ 4000 m3 sera pratiqué dans les anciens bassins en eau laissés en l'état lors d'une phase d'exploitation antérieure. A partir de ces bassins une chaîne de décantation sera mise en place pour assurer, dès le début des opérations, un travail en circuit fermé et cela pendant tout le développement du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous-sol impacté par le projet. La surface en rapport avec les modifications prévisibles sera d'environ 5,1 ha. La réhabilitation des anciens canaux de dérivation et des zones non réhabilitées lors d'une exploitation antérieure sera assurée par la société. La nouvelle zone exploitée sera réhabilitée par comblement du canal de dérivation et des bassins en respectant la stratification originale du sous sol réduira les incidences en rapport avec les modifications occasionnées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée (7,55 ha). L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec les sections de canaux de dérivation qui seront creusés sur un linéaire total de 1030 m de long. Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base de 7,55 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Roura n'a pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de ROURA ne concerne que la zone du Bourg de Cacao.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront du fait des engins qui opéreront dans la zone de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les travaux de réhabilitation rattachés au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par le générateur de la base vie. Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et la motopompe. Les véhicules logistiques seront également générateur de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les engins en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action.</p> <p>Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faibles intensités.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents seront en rapport avec les boues générées par le traitement du minerai. A aucun moment, dans le process, les boues seront en contact avec le milieu environnant. Elles seront déversées dans des bassins de décantation et contenues sans débordement. Les eaux superficielles du process seront réutilisées en circuit fermé pour poursuivre les activités de lavage/débouage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet générera la production de DIB (Déchets Industriels Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres qui seront évacués vers un centre agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'AEX sollicitée se trouve sous l'emprise du PER-M n°15/2017 détenu par la société IAM GOLD SAS. La société y a engagé des études de sols et des forages. Les plateformes de ces forages fait l'objet de travaux de réhabilitation. Ce titre minier est indiqué Valide - survie provisoire (CAMINO).

La société IAM GOLD a donné son accord pour cette demande d'AEX pour contrecarrer l'orpaillage illégal qui s'y développe depuis plusieurs mois malgré les interventions fréquentes d'EMOPI (Etat-Major de lutte contre l'Orpaillage et la Pêche Illicite) et des gendarmes de Cacao. Dernière intervention en date du 26/10/2023 dans le secteur de Changement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le titre minier se situera en zone 3 du SDOM, en dehors de toutes zones protégées, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. Sur cette base, la zone fera l'objet d'une étude environnementale en rapport avec la réalisation d'une notice d'impact.

Au titre de mesure de réduction de l'impact, la société s'engagera à revégétaliser 30 % de la surface impactée par le projet mais également à revégétaliser 30 % de la surface impactée laissée en l'état par deux anciens opérateurs miniers.

L'acheminement des engins sur le site n'engendrera pas le franchissement de biefs.

Les travaux d'exploitation feront l'objet d'un suivi technique régulier par un bureau d'étude indépendant qui contrôlera le développement du projet pendant toutes les phases de développement des travaux. Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le régalaage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les déchets de type DIB et DIS seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM, en dehors de toutes zones protégées, Dans le cadre de l'élaboration de ce projet une notice d'impact sera présentée. La zone d'exploitation a été définie sur la base d'études, les limites physiques du gisement qui à une superficie réduite (5,1 ha). Seule, la partie minéralisée fera l'objet de travaux d'exploitation limitant ainsi au maximum les incidences du projet sur le milieu. 30 % de la surface impactée sera revégétalisée. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparait que notre projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 - Annexe 1 - non publiée. Annexe n°2 : Plan de situation du titre minier sollicité à l'échelle 1/500.000ème. Annexe n°3 : Plan de localisation du titre minier sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées géographiques en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet). Annexe n°4 : Photographies satellites de la zone concernée. Annexe n°5 : Plan de situation par rapport au SDOM GUYANE (échelle 1/100.000ème). Annexe n°6 : Plan de situation par rapport au SDAGE GUYANE (échelle 1/100.000ème). Annexe n°7 : Contexte environnemental à l'échelle 1/50.000ème. Annexe n°8 : Plan de pénétration à l'échelle 1/25.000ème. Annexe n°9 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux. Annexe n°10 : Shapes de la couche AEX - non publiée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cayenne

le, 30 novembre 2023

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





PLAN DE SITUATION DU TITRE MINIER SOLLICITE
AEX "Crique Changement"

Conception : GRANDS PLACERS / novembre 2023

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : UMG SASU

Echelle : 1 / 500.000 ème

AEX " Crique Changement "

1	E 343815	N 496515
2	E 344105	N 496396
3	E 344011	N 496151
4	E 343827	N 496091
5	E 343842	N 495864
6	E 343522	N 495684
7	E 343562	N 495444
8	E 343326	N 495429
9	E 343305	N 495547
10	E 343241	N 495660
11	E 343437	N 495791
12	E 343733	N 495950
13	E 343739	N 496247
14	E 343785	N 496377

Système de géo-référencement : RGFG95 UTM 22N

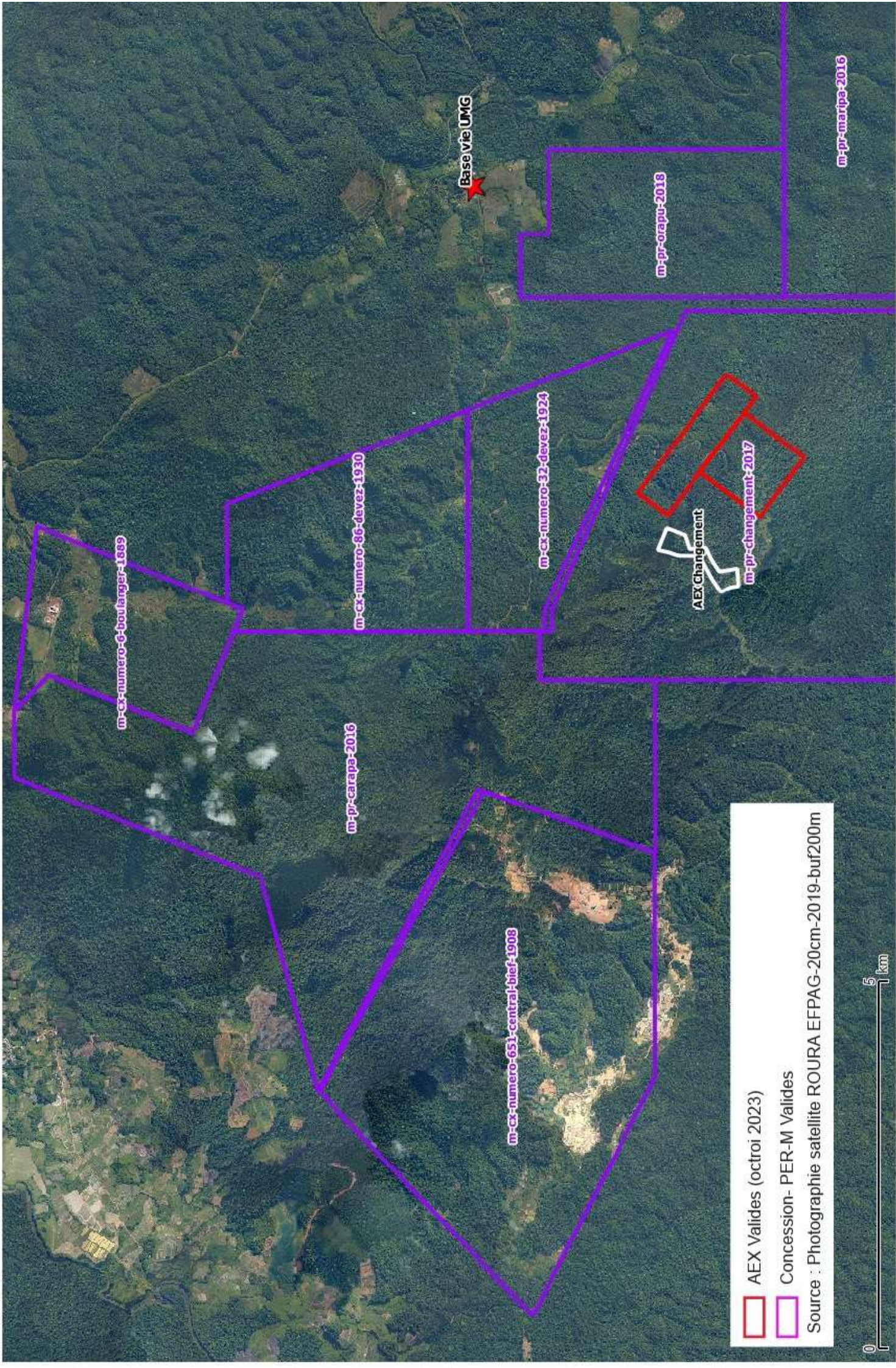
PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE**AEX " Crique Changement "****AEX " Crique Changement "**

Conception : GRANDS PLACERS / novembre 2023

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : UMG SAS

Echelle : 1 / 50 000 ème



Base Vie UMG

m-pr-orapu-2018

m-pr-maripa-2016

m-cx-numero-6-boulanger-1889

m-cx-numero-86-devez-1930

m-cx-numero-32-devez-1924

AEX Changement

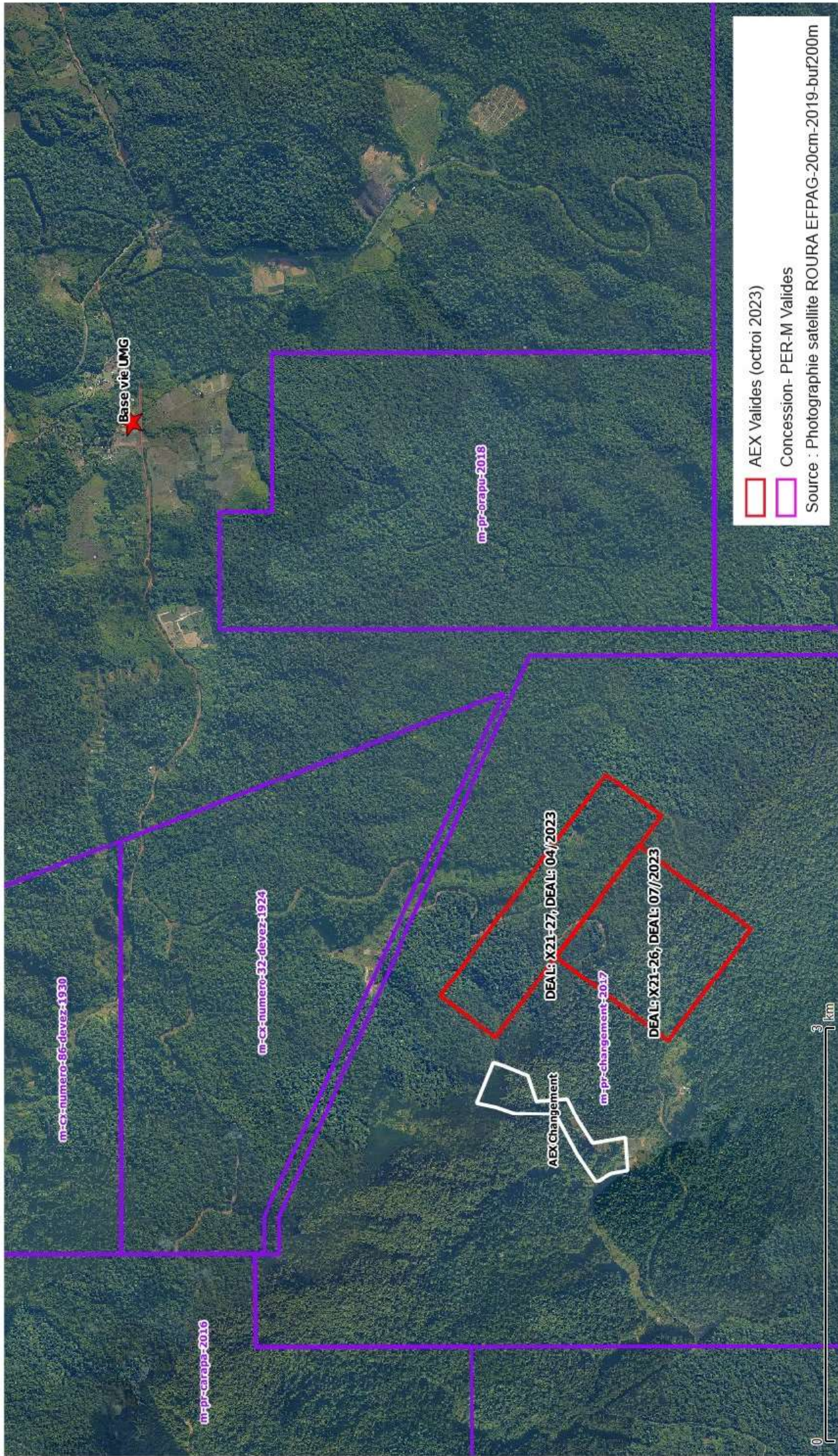
m-pr-changement-2017

m-pr-carapa-2016

m-cx-numero-651-central-bief-1908

AEX Valides (octroi 2023)
 Concession- PER-M Valides
 Source : Photographie satellite ROURA EFPAG-20cm-2019-buf200m

0 5 km



Base vie UMG

m-pr-carapu-2018

m-c-numero-86-devez-1930

m-c-numero-32-devez-1924

m-pr-carapu-2016

DEAL: X21-27, DEAL: 04/2023

DEAL: X21-26, DEAL: 07/2023

AEX Changement

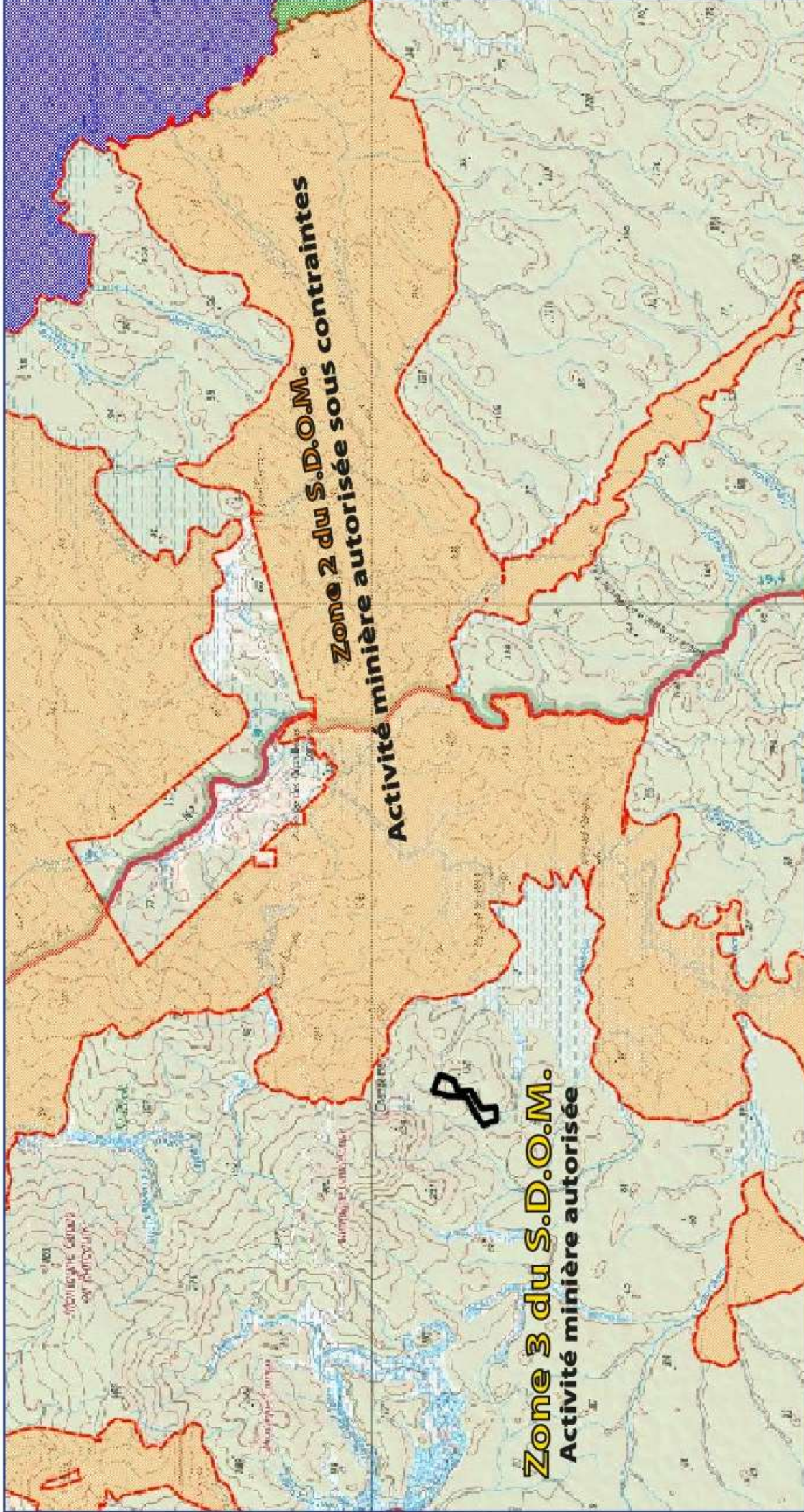
m-pr-changement-2017

Legend:

- AEX Valides (octroi 2023)
- Concession- PER-M Valides

Source : Photographie satellite ROURA EFPAG-20cm-2019-bur200m





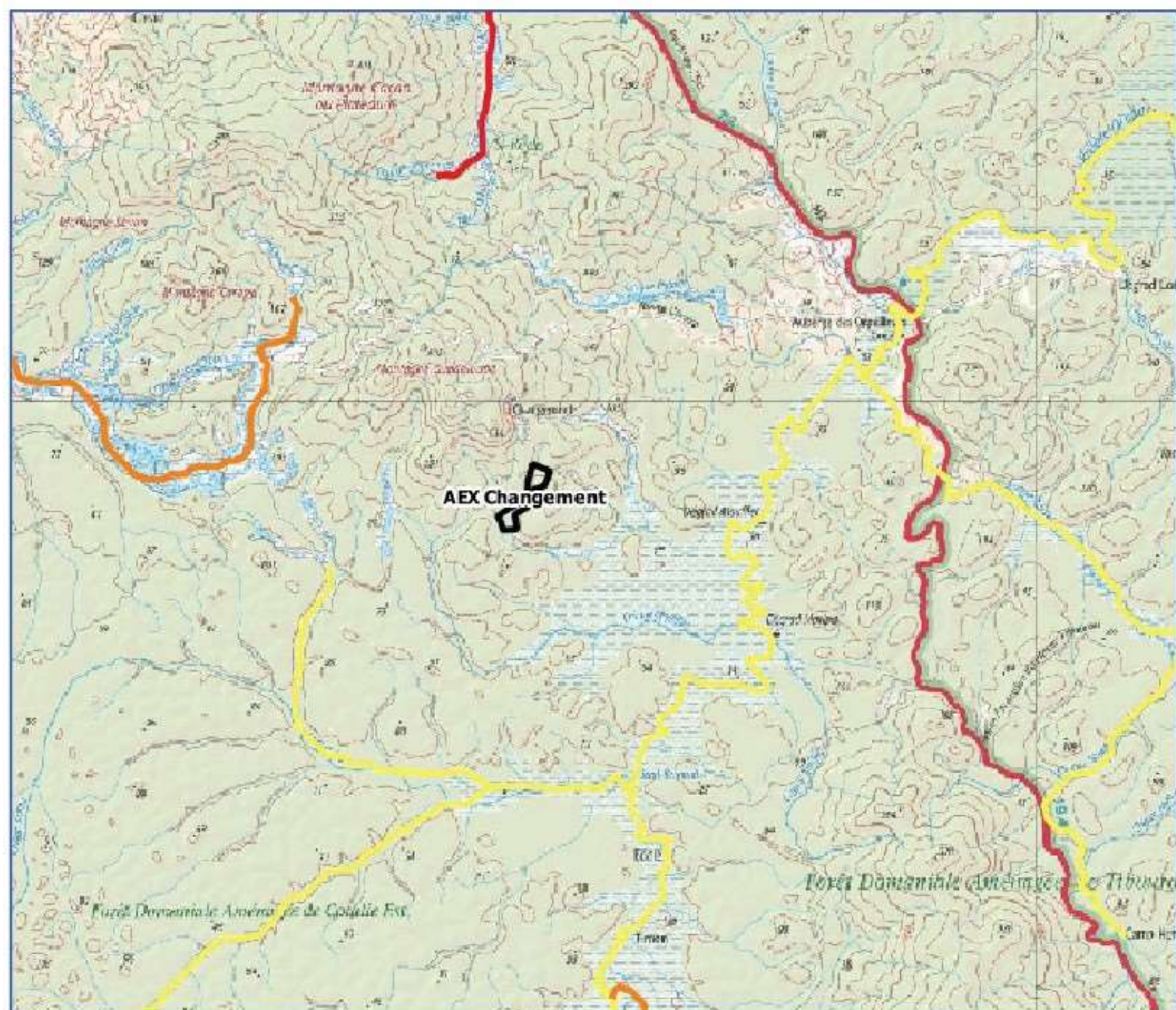
**CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU TITRE MINIER SOLICITE
PAR RAPPORT AU ZONAGE DU SDOM GUYANE**
AEX "Crique Changement"

Conception : GRANDS PLACERS / novembre 2023 Echelle : 1 / 100.000 ème
SOURCE : IGN PETITIONNAIRE : UMG SASU

AEX "Crique Changement"

Limite de la Zone 2 du SDOM : Activité minière autorisée sous contraintes

Limite de la Zone 3 du SDOM : Activité minière autorisée



 AEX "Crique Changement"

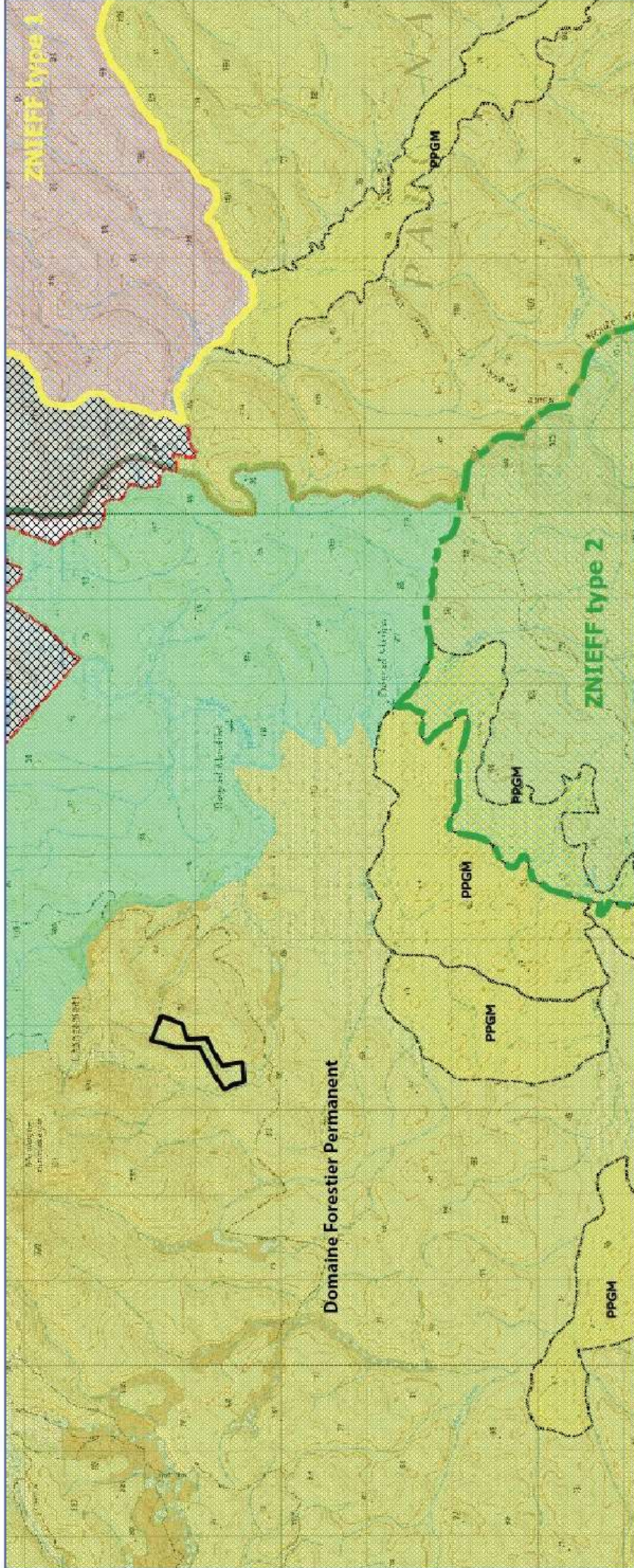
Etat des masses d'eau

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Moyen

CONTEXTE HYDROLOGIQUE DU TITRE MINIER SOLLICITE PAR RAPPORT AUX MASSES D'EAUX DU SDAGE 2022-2027

Conception : GRANDS PLACERS / novembre 2023 | Echelle : 1 / 100.000 ème

SOURCE : IGN | PETITIONNAIRE : UMG SASU



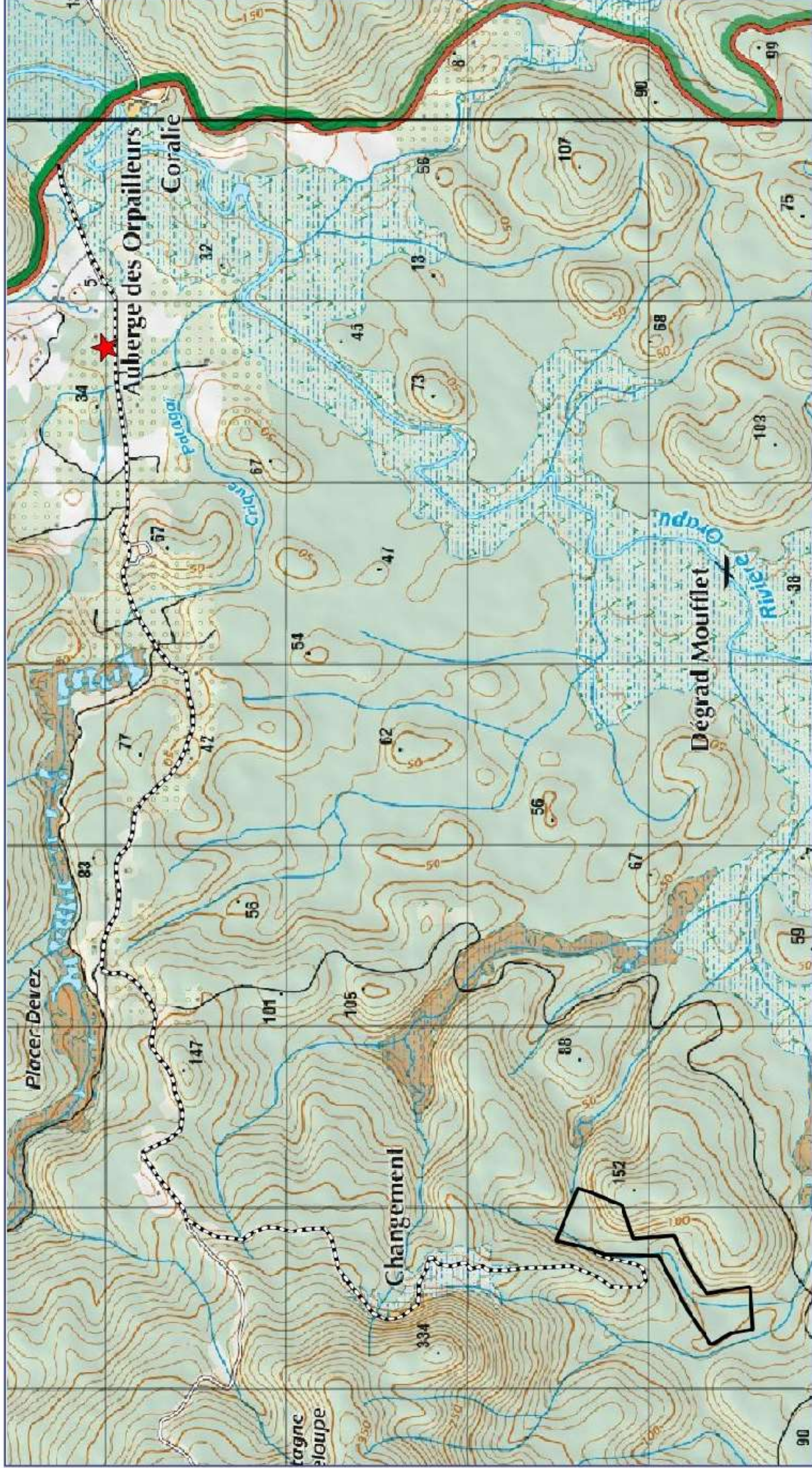
**CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU TITRE MINIER SOLICITE
PAR RAPPORT AUX ZONES NATURELLES**

Espaces naturels de conservation durable (SAR)
 ZNIEFF type 1
 ZNIEFF type 2



DFP : Domaine Forestier Permanent
 PPGM : Série d'intérêt (Protection Physique Générale des Milieux)
 Espaces agricoles (SAR)

Conception : GRANDS PLACERS / Novembre 2023 SOURCE : IGN
 Echelle : 1/100.000ème PETITIONNAIRE : UMGP SASU



AEX «Crique Changement»



Route de Coralie

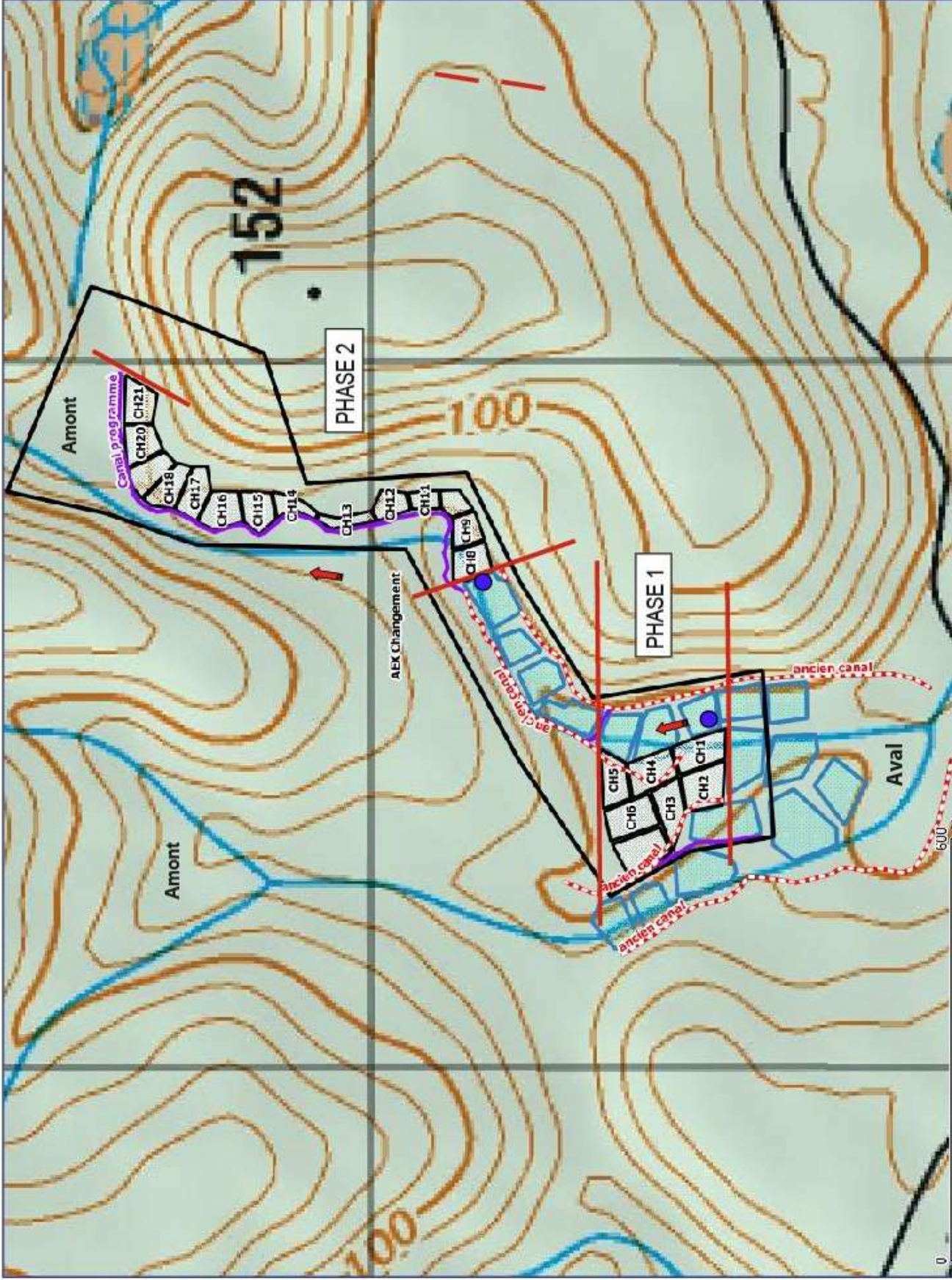
Echelle : 1/25.000ème

SOURCE : IGN

Conception : GRANDS PLACERS / novembre 2023

PETITIONNAIRE : UMG SASU

PLAN DE PENETRATION AEX Crique Changement









PLAN SCHEMATIQUE DE PHASAGE DE GESTION DE L'EAU ET DES TRAVAUX
Programmation séquentielle coordonnée des travaux d'extraction

Conception : GRANDS PLACERS / novembre 2023 Echelle : 1 / 6.000 ème

SOURCE : Extrait de la carte IGN

PETITIONNAIRE : UMG SASU

-  Bassins de décantation existant
-  Canaux de dérivation existants actifs
-  Canaux de dérivation programmés
-  Point de rélevements d'eau (2)
-  Chantiers programmés
-  Sens de progression des chantiers et de la remise en état